



PROJET EDUCATIF

ELABORE LE 14 janvier 2020 POUR UNE DUREE DE 3 ANS.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUSSES AIGOUAL CEVENNES TERRES SOLIDAIRES

*Monsieur Thomas Vidal,
Président de la Communauté de communes
Causse Aigoual Cévennes, terres solidaires
Le :*

SIEGE L'ESPEROU 30570 VALLERAUGUE-
TEL : 04.67.82.73.79/ FAX : 04.67.82.75.36
COURIEL : c.c@causses-aigoual-cevennes.org

Sommaire

- Présentation de la Communauté de communes Causse Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »
- Action d'intérêt communautaire concernant l'enfance
- Objectifs éducatifs
- Fonctionnement des Accueil collectifs de mineurs sur le territoire de la Communauté de communes Causse Aigoual Cévennes, terres solidaires.
 - Les conventions de partenariat
 - Relations avec les familles
 - Modalités d'organisation des activités
 - Temps de concertation des équipes
 - Bilan

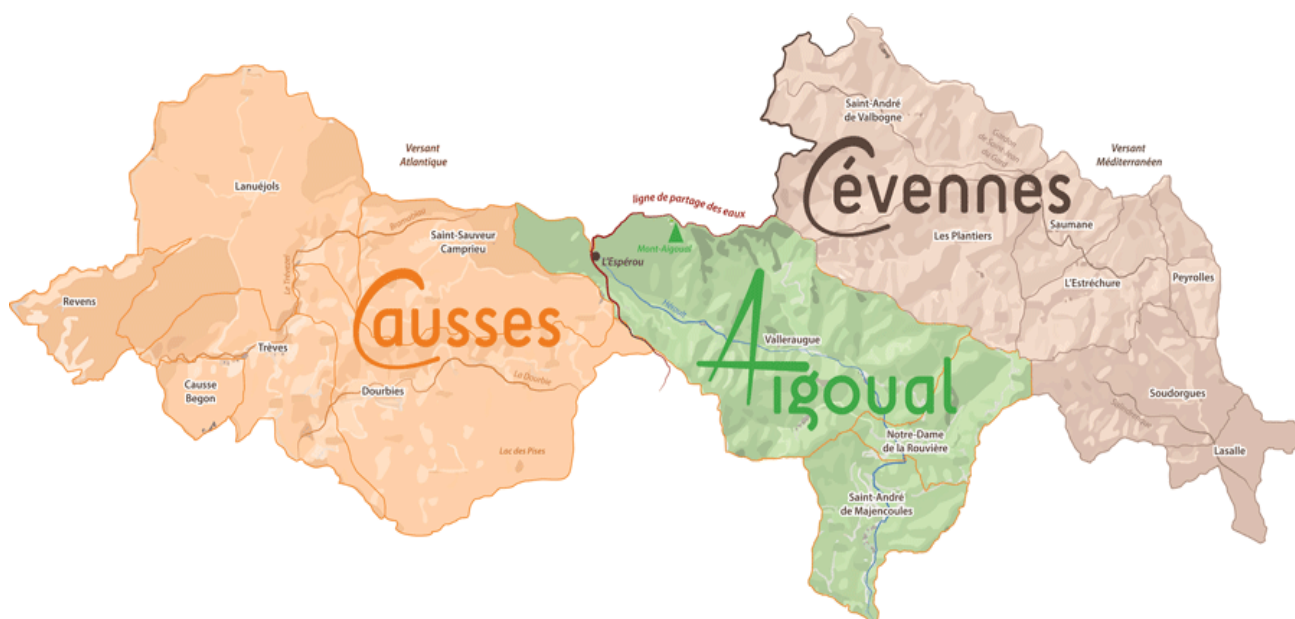
Présentation de la structure porteuse du projet éducatif

La Communauté de communes Causse Aigoual Cévennes « terres solidaires », est issue de la fusion des Communautés de communes de l'Aigoual et de la Vallée borgne, étendue aux communes de Lasalle et Soudorgues.

Cet établissement public de coopération intercommunale comprend 15 communes pour une population de 5700 habitants.

La prise d'effet de cette nouvelle communauté fut fixée au 1^{er} janvier 2013.

Un territoire : Seize communes - Trois secteurs repartis sur 475 km².



Sur ce territoire à la géomorphologie complexe, les élus ont le souhait d'apporter les réponses à la problématique de l'accès aux services.

Il existe de nombreuses disparités reposant en partie sur les réalités géographiques et culturelles.

Actions d'intérêt communautaire en direction de l'enfance :

Il est ici question d'intentions de nature à tendre vers une équité territoriale. Nous avons pour ambition la réduction des inégalités territoriales en matière d'accès aux services pour les enfants et les adolescents.

Pour cela les axes de réflexion et de travail s'orienteront sur :

La création, la réhabilitation, l'aménagement et la gestion de structures assurant l'accueil collectif de mineurs.

L'ouverture de champs d'expérimentation à de nouvelles actions éducatives, notamment en direction du public jeune et adolescent et sur les questions de soutien à la parentalité.

Organisation actuelle :

La compétence enfance/jeunesse a été transférée à l'intercommunalité en cours d'année 2013 sur les aspects extra-scolaires et les crèches. Les communes restent organisatrices et gestionnaires de leurs accueils périscolaires.

Sur le territoire, deux accueils de loisirs sont organisés et gérés par la Communauté de communes :

- Centre de loisirs extrascolaire multisite Vallée BORGNE Lasalle ; L'été un site supplémentaire sur la commune de Val d' Aigoual, qui accueillent les enfants de 03/06 ans, 06/13 ans et les 14/17 ans sur des séjours spécifiques.

Les pistes de réflexion :

- *en direction du public jeune, qui pour l'instant ne se voit proposer que la possibilité de participer à des séjours organisés lors des vacances scolaires d'hiver ou d'été.*
- *Accompagnement soutien à la parentalité*

Et de questionnements,

- *Quels principes de mutualisation envisageables pour l'organisation de séjours sur l'ensemble des trois secteurs identifiables au sein de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes, terres solidaires ?*

Objectifs éducatifs communs à chacun des accueils collectifs de mineurs présents ou futurs sur le territoire :

Par ce projet éducatif nous affirmons notre volonté d'organiser des structures où les relations entre les individus permettent, dans le respect des valeurs fondamentales de ce pays;

- A chacun, d'affirmer son identité sans ségrégation ou discrimination dans le respect de son environnement,
- Eduquer à la citoyenneté,
- Favoriser la mixité socio-culturelle en recherchant le décloisonnement et la rencontre entre les publics
- Favoriser l'accès aux vacances et aux loisirs,
- développer une culture de l'animation qui encourage la responsabilisation, la participation et la créativité.
- Développer le concept d'une communauté éducative.
- Ouvrir l'accès aux loisirs éducatifs, jeux sportifs, pratiques artistiques et culturelles.

Le présent projet fixe le fonctionnement des structures "enfance et jeunesse" sur le territoire de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes, terres solidaires :

Les partenariats :

La caisse d'allocations familiales :

Elaboration du contrat global de territoire ainsi que de tout autre contrat de même nature qui s'y substituerait et mise en œuvre des actions d'intérêt dont les effets concernent plusieurs communes de la communauté.

La protection maternelle et infantile :

Qui accompagne les structures sur les modes de veille à la santé des jeunes enfants.

Direction départementale de la cohésion sociale : ayant entre autres missions :

- L'accompagnement des politiques locales de la jeunesse
- Celle de garantir le bon déroulement en accueil de loisirs de mineurs
- Favoriser l'information et l'engagement des jeunes.

Relai Loisirs Handicap 30 :

Qui s'engage auprès des structures afin que tous les enfants puissent vivre et jouer ensemble, l'exclusion des accueils collectifs de mineurs étant, excepté dans certains cas de pathologies réellement incompatibles, une question de choix.

La volonté quand elle existe gagne à bénéficier d'un accompagnement de personnes en capacité à accompagner les équipes hors simple relation affective.

L'accueil de personnes "différentes" est un des éléments clef de la mise en œuvre des principes de laïcité auxquels nous sommes particulièrement attachés.

Relation avec les familles :

Le projet éducatif, le projet pédagogique et le règlement intérieur seront présentés à chaque famille à l'inscription des enfants et à la demande envoyés par mail et disponibles sur le site internet de la CDC.

Au moment de l'accueil, l'un des membres des équipes est à la disposition des familles afin d'échanger. Il en va de même lorsque l'enfant quitte la structure.

Les projets de séjours donneront lieu à des rencontres équipes familles, pour des temps de présentation et d'échange. Des temps de rencontre individuelle permettant d'aborder les problématiques d'enfants, de parent, ou financières seront proposés.

Modalités d'inscription

Pour inscrire un enfant, les familles devront renseigner un dossier d'inscription.

Celui-ci comprend un document attestant des vaccinations obligatoires et de non contre-indication à la pratique de certaines activités sportives (si cela s'avère nécessaire pour certains projets), ainsi que les informations concernant des antécédents médicaux susceptibles d'avoir des répercussions sur le déroulement de l'accueil.

Ces informations d'ordre confidentiel sont conservées au sein de la structure et traitées comme telles.

L'équipe est à la disposition des familles à l'arrivée et au départ des enfants.

L'accueil d'enfants porteur de handicap est bien évidemment prévu et souhaitable. Il sera effectué en collaboration entre les familles et l'équipe de direction de la structure, qui au besoin participera à l'élaboration des projets d'accueil individualisé, et fera appel aux conseils de l'association "Relai handicap 30" en cas de nécessité.

L'accueil d'enfants porteurs de handicap, sera effectué en concertation avec les familles afin d'adapter au mieux l'intégration et l'accès aux propositions.

Organisation des activités

L'organisation est confiée aux équipes. Celles-ci veilleront à ce que le projet pédagogique permette la mise en œuvre du projet éducatif

Tarification des activités :

QUOTIENT FAMILIAL	JOURNEE	1/2 JOUR SANS REPAS	1/2 JOUR AVEC REPAS	SEMAINE
MOINS DE 400	9,50 €	5,50 €	7,50 €	45,50 €
DE 400 A 599	10,70 €	6,10 €	8,10 €	51,00 €
DE 600 A 759	11,50 €	6,70 €	8,70 €	54,70 €
DE 760 A 999	12,50 €	7,50 €	9,50 €	59,50 €
PLUS DE 1000	13,50 €	8,20 €	10,20 €	64,00 €
EXTERIEUR -DE 759	11,50 €	6,70 €	8,70 €	54,70 €
EXTERIEUR +DE 760	13,50 €	8,20 €	10,20 €	64,00 €

Le tarif des séjours est tributaire du projet. L'équipe veillera à faire des propositions de nature à ne pas présenter un tarif 'famille' réducteur.

L'encadrement :

L'équipe du centre de loisirs a pour mission d'initier et d'entreprendre avec notre soutien, l'accueil des enfants et jeunes, l'organisation des activités extrascolaires et les séjours vacances.

La constitution des équipes d'encadrement est conforme aux exigences réglementaires.

Les objectifs pédagogiques se déclineront en terme de savoir, savoir-faire, savoir être.

Nous réaffirmons notre volonté de poursuivre notre action au sein de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes, terres solidaires, par le maintien et la mise à disposition de moyens humains et matériels dès lors qu'ils s'avèrent nécessaires à la mise en œuvre du projet pédagogique et au respect de la réglementation.

Cette période sera ponctuée de temps formels d'analyse et de bilans afin que les perspectives d'avenir permettent un développement de projets tenant compte des besoins et des ressources existantes ou à créer.

Temps de concertation des équipes :

Les équipes sont associées à la réflexion.

Elles disposent du temps et des moyens nécessaires à la concertation, à l'organisation d'activités et aux temps de bilans.

Les projets d'activités sont initiés et portés par les équipes des accueils de loisirs. Ils devront répondre aux besoins identifiés et aux réalités de terrain (Public ciblé, intérêt pédagogique, tarif...)

Les projets d'organisation et d'animation, après validation de l'élu référent au sein de la Communauté de communes seront présentés aux familles.

Au-delà des objectifs pédagogiques, la validation portera sur la cohérence du budget et les modalités logistiques de mise en œuvre.

La grille d'activités sera présentée.

Les activités sportives, seront organisées dans le respect des réglementations spécifiques comme décrites dans les annexes de l'arrêté du 25 avril 2012.

Evaluation du projet :

- Niveau et taux de qualification des équipes.
- Le niveau de participation, d'implication, d'adhésion et de satisfaction des enfants et des familles
- La cohérence et la pertinence des choix dans le respect du projet éducatif et des projets pédagogiques.

Bilans

Ces derniers donneront lieu à une rencontre formelle :

Une rencontre trimestrielle entre le délégué à l'enfance et l'équipe d'animation qui est chargée de proposer et soumettre les outils de bilan et suivi du projet.

Ils devront permettre de mesurer si les objectifs et les actions mises en œuvre sont en cohérence avec le projet éducatif de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes, terres solidaires.

Les trois années à venir seront ponctuées de temps de bilan nécessaires à évaluer le projet, entre-autre, sur les aspects d'intentions éducatives et budgétaires.

Il sera ici question de déterminer les éléments favorables à la réussite, les difficultés rencontrées...

Ils serviront de base à la réflexion sur l'existant et les perspectives d'avenir.